

JLB/NT/V/COMITE

**OBJET : convocation réunion
du Comité syndical.**

Le Président

à

Mesdames et Messieurs les
Membres du Comité syndical

La Plagne Tarentaise, le **05 FEV. 2024**

Mesdames, Messieurs,

Considérant votre qualité de membres du Comité syndical, je vous invite à participer à la réunion plénière qui aura lieu :

Le 13 février 2024 à 18h30

Au SIGP - Salle 2 bâtiment Les Provagnes à Mâcot - LA PLAGNE TARENTEISE

Préambules :

- ✓ **17h00 à 18h00** : présentation budgétaire par le SIGP du projet de Débat d'Orientation Budgétaire de l'Eau et de l'Assainissement 2024 (investissements) ainsi que les propositions de subventions 2024 aux Clubs et associations.
- ✓ **18h00 à 18h30** : intervention de la SAP pour présenter les tarifs de l'été 2024 et de l'hiver 2024-2025.

ORDRE DU JOUR DU COMITE SYNDICAL

- Désignation du secrétaire de séance.
- Ouverture de la séance.
- Approbation du procès-verbal de la séance du Comité syndical du 16 janvier 2024.
- Relevé des décisions.

ADMINISTRATION GENERALE

1. Instauration de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle, dite prime « Macron ».

TOURISME

2. Convention avec l'Adrets pour l'animation de l'Espace Saisonniers de La Plagne : renouvellement.

DOMAINE SKIABLE

3. Tarifs publics des remontées mécaniques de l'été 2024.
4. Tarifs publics des remontées mécaniques de l'hiver 2024-2025.

FINANCES

5. Ouvertures de crédits dans l'attente du vote des budgets 2024.
6. Détermination de la durée d'amortissement, nomenclature M57 du SIGP.

EAU ET ASSAINISSEMENT

7. Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau.

INFORMATIONS DIVERSES ET QUESTIONS ORALES

- o Dossiers en cours.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de mes salutations distinguées.

Jean-Luc BOCH

~~SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE LA GRANDE PLAGNE
B.P. 61
73211 AIME CEDEX~~

POUVOIR

Je soussigné(e),, donne pouvoir à M, membre du Comité syndical pour me représenter pour tous les votes et décisions à prendre lors de la réunion qui aura lieu le (mention manuscrite) :

A, le

⇒ BON POUR POUVOIR (mention manuscrite) :

Signature

Pour mémoire, les statuts du SIGP prévoient :

[« Article 7 : Les membres »](#)

Les communes sont représentées comme suit au sein du Comité syndical :

- | | |
|--------------------------|---|
| ➤ AIME-LA-PLAGNE : | 4 délégués titulaires et 2 délégués suppléants. |
| ➤ CHAMPAGNY EN VANOISE : | 3 délégués titulaires et 1 délégué suppléant. |
| ➤ LA PLAGNE TARENTOISE : | 6 délégués titulaires et 2 délégués suppléants. |

En cas d'empêchement des délégués titulaires, les délégués suppléants sont appelés à siéger avec voix délibérative. »

⇒ Nous remercions donc les titulaires de bien vouloir organiser leur suppléance en cas d'absence à cette séance.